

# Il cultive son jardin et gagne le concours d'éloquence des étudiants en droit

Florent Robuchon, en deuxième année de droit, a remporté, hier, la finale du concours qui a opposé six -peut-être- futurs avocats.

Le sujet était tiré au sort et le jury pas des plus faciles. Faut-il cultiver le jardin de son voisin ? Florent Robuchon, en deuxième année de droit à la fac d'Angoulême, qui cite en modèle Gisèle Halimi et Robert Badinter, a dit non et s'en est bien sorti. Il s'est mis dans la poche son directeur, la préfète, le bâtonnier, la procureure, le maire d'Angoulême et quelques avocats en osant la dérision philosophique, en filant les métaphores, le jardin d'Eden, rouler une pelle et se rendre un râteau, et puis en brisant l'interdiction, en convoquant Voltaire pour ne pas aller cultiver le jardin d'un voisin, ce qui constituerait une violation de propriété ; mais n'a invoqué ni Racine ni Corneille pour évoquer un « *végétalicide involontaire* » et se poser la question essentielle. « *Si nous nous occupons du jardin du voisin, qui s'occupera du nôtre ?* »

Son contradicteur, Pierre-Hugo Elliès, était parti de Voltaire pour finir dans le jardin de Pierre Rabhi et célébrer l'altruisme. Voilà pour la dérision. Mais Grégory Antoine, le bâtonnier président de la session, l'a noté à l'heure du prononcé du jugement palmarès. « *On s'est attachés à la forme, mais il y avait du fond et un très haut niveau.* » Chez chacun des six candidats au titre de vainqueur de la finale du concours d'éloquence des étudiants en droit. C'est la base du concours.



Florent Robuchon a gagné en mêlant les effets de manche et le fond de la cause.

Photo Renaud Joubert

Décalée, un peu, c'est l'assurance d'une belle plaidoirie. Oser l'humour, revendique le vainqueur. Mais pas que.

## Progresser à l'oral

Sarah Moulai, en première année, a failli gagner, en affirmant que, oui, on pouvait être trop libre pour s'exprimer. Brillant parcours de Sénèque à la rumeur pour aborder les rivages des réseaux sociaux et le dilemme : « *A s'exprimer avec colère, ne vaut-il pas mieux se taire.* » Elle s'est lancée dans le bain pour « *progresser à l'oral* », en jouant un premier rôle sous la robe. Le sujet n'était pas simple. Elle a damé le

pion à son camarade de seconde année, Pierre Epoupa, parti protéger la liberté d'expression. « *Peut-on trop abuser d'un droit que l'on possède* »...

Elle aurait pu aussi tomber sur la question qui tue dans un prétoire. « *La justice a-t-elle sa place dans les tribunaux ?* » L'exercice est parfois ardu, quand les points de vue, comme le sujet, sont imposés. Gabrielle Peyron et Elliott Mingot s'y sont frottés avec enthousiasme, l'une en garante des « *temples de la loi* », l'autre en osant la légitimité des magistrats face à la confiance du citoyen. Oser la plaidoirie.

Jean-François BARRÉ